

L'Observatoire



de France terre d'asile

LETTRÉ BIMESTRIELLE DE FRANCE TERRE D'ASILE N°62 DÉCEMBRE 2013

Coordonner les acteurs impliqués dans la réinstallation

Alors que la réinstallation ne concerne qu'un faible nombre de réfugiés en France, des progrès restent pourtant à faire quant à son organisation. Dans le but d'assurer une politique d'accueil et d'intégration adaptée aux réfugiés réinstallés, la coordination entre les acteurs impliqués se doit d'être optimale.

A l'heure où le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) appelle les États à ouvrir leurs portes aux réfugiés syriens et où la France s'est engagée à accueillir 500 d'entre eux, la réinstallation est une solution et une preuve de solidarité internationale lorsqu'il s'agit d'alléger le fardeau des pays limitrophes de la Syrie. Malgré le faible nombre de personnes réinstallées en France¹, l'accueil qui leur est réservé présente des lacunes importantes. Bien que diverses, les difficultés rencontrées sont souvent les conséquences d'un manque de coordination entre les acteurs impliqués dans le processus de réinstallation. Qu'il s'agisse des ministères et des services qui leurs sont attachés, des organisations internationales ou des associations nationales, la coopération entre les différents partenaires reste très déstructurée. En outre, ces partenaires ne se sont rencontrés que deux fois au cours des trois dernières années.

L'absence de coordination, source de difficultés pour les réinstallés

À chaque dossier sélectionné par le ministère de l'Intérieur, les informations relatives à la composition familiale et aux besoins spécifiques des réfugiés doivent être transmises par le ministère à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) afin de préparer l'arrivée des personnes en France. Pourtant, sur le terrain, c'est aux organisations non-gouvernementales qu'il revient d'organiser l'accueil et l'intégration des réinstallés et d'élaborer avec eux un projet individuel, notamment à travers l'accès à l'emploi et au logement. Or, celles-ci ne reçoivent en amont que très peu d'informations, trop tardivement et parfois même erronées. Cela les empêche de s'organiser et de s'adapter de manière anticipée aux besoins spécifiques des réfugiés quant à leur niveau de vulnérabilité physique, psychique ou les langues parlées.

Par ailleurs, les données qu'elles transmettent concernant la typologie des appartements ou les places disponibles ne sont souvent pas prises en compte par l'Ofii. Le manque de coordination et l'absence de planification amplifient les problématiques relatives à l'accès au logement et à la santé. En effet, le manque d'informations quant aux situations individuelles des réinstallés et le manque de



soutien des collectivités locales et des organismes d'accès aux droits (Caisse d'allocation familiale, assurance maladie, bailleurs sociaux, etc.) constituent autant de freins à l'intégration active des personnes. Sur ces questions, aucune politique publique n'est menée par les acteurs politiques, nationaux et locaux, afin de favoriser l'intégration des personnes. Ils n'étaient pourtant que 84 à être réinstallés en France en 2012².

Aucun programme n'ayant été établi à l'échelle nationale, chaque association reste maître du système d'intégration qu'elle met en place. Or, l'absence de coordination entre les associations et les collectivités locales pose problème puisque c'est au niveau local que s'organise l'intégration des réinstallés. C'est cette logique qui a conduit la Grande-Bretagne à mettre en place un programme de réinstallation fondé sur la coopération et la participation locale.

En Grande-Bretagne, coopération et gestion locale pour assurer un meilleur accueil

Le Gateway protection programme (GPP) a été mis en place en 2004 en Grande-Bretagne et offre jusqu'à 750 places de réinstallation par an. Il est fondé sur la participation volontaire des collectivités locales, qui sont 15 à prendre part au programme de réinstallation, regroupées au sein de trois programmes différents : Bradford, la région de Manchester et Sheffield-Hull. La coopération entre les acteurs constitue leur point commun, à

travers une répartition de leurs missions : la collectivité locale est en charge de l'hébergement et de l'éducation tandis qu'une association référente s'occupe de l'intégration. D'autres organismes sont associés pour les questions médicales ou d'accès à l'emploi.

Comme en France, la sélection est effectuée directement par le gouvernement par le biais du ministère de l'Intérieur. Cependant, en Grande-Bretagne, ce sont les collectivités territoriales qui communiquent le nombre de personnes qu'elles souhaitent accueillir. Cette coopération se poursuit en amont puisque six semaines avant l'arrivée des réinstallés, le ministère communique aux associations en charge de l'intégration les informations pertinentes quant aux caractéristiques des futurs réinstallés, leur permettant par exemple de rechercher des interprètes. De même, les informations relatives à l'état de santé des individus sont communiquées à l'association en charge du soutien médical. L'ensemble de ces partenaires se retrouvent à plusieurs reprises afin de planifier l'arrivée des réfugiés, selon leur domaine de compétences. Le résultat de cette concertation permanente est qu'à leur arrivée les réfugiés disposent d'un hébergement, de soins médicaux adaptés et d'interprètes pour communiquer. Les enfants réinstallés, inscrits à l'école deux semaines avant leur arrivée, bénéficient d'une prise en charge éducative immédiate.

D'une durée d'un an, le GPP s'organise autour de cette répartition des tâches entre municipalités et associations. En ce qui concerne l'intégration, les informations recueillies en amont et les premiers entretiens permettent d'élaborer un plan d'intégration

personnel pour chaque réfugié, en fonction des domaines qui les intéressent et de leurs aspirations. L'objectif du programme est qu'au terme des douze mois, l'individu soit capable d'accéder aux services et de participer à la vie de la communauté. Par ailleurs, diverses structures sont mises en place pour permettre aux réinstallés de conserver des liens avec leur culture d'origine tout en s'intégrant à leur pays d'accueil et les initiatives personnelles des réfugiés sont encouragées par la municipalité. Pour leur part, les enfants scolarisés bénéficient d'une assistance spécifique, par le biais du service pour l'enfance de l'autorité locale. L'implication de l'autorité locale permet d'adapter le programme selon les besoins locaux et les changements politiques et économiques tandis que la coopération entre les acteurs offre aux réinstallés le bénéfice d'un panel de services extrêmement larges et bien coordonnés.

Si aucun programme de réinstallation ne constitue un modèle en raison des particularités de chaque pays, il semble néanmoins que la France puisse s'inspirer de l'exemple britannique pour impulser un programme de réinstallation mieux adapté à la spécificité des réfugiés réinstallés. Dans ce cadre, la coopération entre l'ensemble des acteurs impliqués constitue le cœur d'une meilleure planification de leur accueil et de leur intégration.

SOMMAIRE

- La parole à. Rachel Wersterby et Raphael Richards.....2
- Zoom. La réadmission des demandeurs d'asile en Hongrie : une question en suspens.....2
- Intégration. La carte de résident de longue durée, un progrès pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire.....3
- Mineurs isolés étrangers. Représentation légale : les lacunes d'un double système.....3
- Actualités juridiques et sociales4
- Libre opinion. L'envie d'égalité.....4

¹ Un accord-cadre conclu en 2008 entre la France et le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés prévoit l'examen d'une centaine de dossiers par an.

² UNHCR, *Projected global resettlement needs*, juillet 2013.